



Règlement Intérieur CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS VETERAN (CDC-V)

Mise à jour 01/11/2025

➤ Article 1 - OBJET

Le Championnat des Clubs « Vétéran » est soumis à l'application stricte du Règlement de Jeu Officiel de la FIPJP. Il se déroule par équipes composées de joueurs d'un même club sous forme d'un championnat régulier avec un classement.

Chaque équipe est composée de 6 joueurs (plus 2 remplaçants maximum) de catégorie « vétéran » dans l'année de référence qui s'affrontent lors de parties déclinées en 3 phases : Tête à Tête, Doublettes et Triplettes.

Le Championnat des clubs Vétéran comporte 3 niveaux de découpage territorial :

- ✓ Niveau Départemental dont l'appellation est Championnat Départemental des Clubs (CDC-V)
- ✓ Niveau Régional dont l'appellation est Championnat Régional des Clubs (CRC-V)
- ✓ Niveau National dont l'appellation est Championnat National des Clubs (CNC-V)

Le présent Règlement Intérieur s'applique uniquement au CDC-V des Alpes-Maritimes.

Il précise, complète et adapte les articles du règlement général des clubs à notre territoire.

L'équipe qui s'inscrit en CDC-V en accepte tacitement les règlements en vigueur

➤ Article 2 – COMITE DE PILOTAGE

Un référent missionné par le CD06 cdamseniorsveterans@gmail.com est en charge d'un Comité de Pilotage spécifique qui a dans ses attributions générales de :

- Gérer les inscriptions/participations des équipes
- Effectuer le calendrier et les tirages au sort
- Contrôler et collecter les résultats
- Veiller au bon déroulement de la compétition
- Archiver tous les documents supports
- Régler tous les litiges en harmonie avec la présidente de la Commission Sportive et le président du CDAM

➤ Article 3 – CHARGES DU CLUB ORGANISATEUR

Le club organisateur doit prévoir :

- Un nombre de terrains suffisants d'au moins 12m x 3m,
- L'éclairage (si la rencontre a lieu en soirée), les sanitaires,
- L'accueil des équipes,
- La transmission des résultats ➔ cdamseniorsveterans@gmail.com
- Les résultats ne seront publiés qu'à la fin de toutes les rencontres

- En l'absence de délégué désigné par la Comité de Pilotage, c'est le président du club recevant ou un représentant dûment mandaté qui officiera sur le match

➤ **Article 4 – INSCRIPTIONS**

- Les frais de participations sont de 10€ (+1€ frais d'inscription en ligne) par équipe, la participation est volontaire et réservée aux équipes de clubs du département des Alpes Maritimes. Les clubs doivent renouveler tous les ans leurs participations.
- A partir de 2026, un seul muté « hors UE » est autorisé par équipe
- Pas de limitation d'équipes par club, les équipes seront identifiées par le nom précis du club suivi d'un numéro d'incrémentation (1, 2, 3....)
- Les inscriptions doivent s'effectuer dans l'application en ligne FFJP Alpes Maritimes (ffjp-concours.fr) à partir d'un **ID**entifiant et d'un **mot de passe** (mdp) unique par club, comportant obligatoirement le nom et les coordonnées du responsable de l'équipe (téléphone et mail).
- Les inscriptions hors délais ne seront pas prises en compte.

➤ **Article 5 – TENUES**

Les joueurs ainsi que le capitaine participant aux diverses rencontres doivent porter un **haut et un bas sportif identiques de club**.

Une équipe est en droit de ne pas jouer si les adversaires ne sont pas en tenue réglementaire. Toute rencontre jouée ne pourra pas faire l'objet de réclamations sur les tenues par la suite.

➤ **Article 6 – LES DIVISIONS ET LES GROUPES**

Le CDC est scindé en divisions et plusieurs groupes



- La **DIVISION 1** (D1) est composée de 7 équipes. Le nombre d'équipes par club de cette division sera limité à 2 à l'issue de la saison.
- La **DIVISION 2** (D2) est composée des autres équipes régulièrement inscrites réparties par zone dans des groupes (de 4 ou 5 équipes) définis par tirage au sort. En D2 le nombre d'équipes par club n'est pas limité.
- Tous les équipes de D1 se rencontrent, les équipes d'un même club se rencontrent lors des premières journées
- Toutes les équipes d'un même groupe de D2 se rencontrent. Si possible les équipes d'un même club ne seront pas dans la même poule. Sinon, les équipes d'un même club se rencontreront lors de la 1^{ère} journée
- Des égalités sont possibles.
- Les rencontres de classement se jouent dans le club désigné, elles ne doivent pas dépasser les dates butées fixées sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Comité de Pilotage
- Le club recevant doit faire des propositions de date à son adversaire.
- En cas de non-entente sur la date de la rencontre ➔ la rencontre devra obligatoirement se jouer à la date butée (*)

- Un club a pour obligation de prévenir au plus tôt son adversaire de son retard ou forfait.
- Les résultats ne seront publiés qu'à la fin des rencontres.

. (*) sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Comité de Pilotage

➤ **Article 7 – LES MONTEES ET DESCENTES**

DIVISION 1 :

Le 1^{er} accède à la plus petite division du CRC l'année suivante.

Le refus de montée en CRC entraîne la descente en D2

Le nombre d'équipes qui descend en D2 l'année suivante, dépend du nombre d'équipes reléguées de CRC, du nombre de refus ou impossibilité (club dissous) de continuer en D1 et des rétrogradations décidées par le Comité de Pilotage.

DIVISIONS 2 :

Des barrages appelés play-off D2 seront organisés par tirage au sort entre les 2 premiers de tous les groupes, en rencontres à élimination (*) pour aboutir à qualifier à minima les 3 équipes qui évolueront en D1 la saison prochaine.

(*) les rencontres se jouent dans le club ou le site désigné par le Comité de Pilotage,

En cas d'égalité : il sera appliqué, un tir de départage (Article 12.2 du règlement général des Championnats de club) et en cas de nouvelle égalité la « mort subite ».

➤ **Article 8 – RECOMPENSES**

Récompenses sous forme de **bon d'achats** et trophées remis lors la cérémonie de trophée des champions organisée par le CD06 juste avant l'ouverture de la saison suivante.

		Dotation 2025
Vainqueur	DIVISION 1	700€
Finaliste	DIVISION 1	600€
Vainqueur	Play Off DIVISION 2	400€
Finaliste	Play Off DIVISION 2	300€
3 ^{ème}	Play Off DIVISION 2	200€

**TOUT POINT NON PREVU PAR CE REGLEMENT INTERIEUR SERA EXAMINE PAR
Le COMITE DE PILOTAGE EN CHARGE DE CETTE COMPETITION.**